

L'Institut LUDI lance l'AAP Interne Colloques 2024. Cet appel concerne les colloques scientifiques portés par les laboratoires de La Rochelle Université et pour lesquels un financement est sollicité auprès de l'établissement et/ou auprès des collectivités (Région, CdA, CD17).

La démarche :

Dans un premier temps, les dossiers seront traités dans les laboratoires qui classeront les projets si plusieurs sont déposés. Les dossiers (en format word ou odt) seront, ensuite, transmis par les laboratoires à l'Institut LUDI, **au plus tard le 27 octobre 2023**, à l'adresse animation-scientifique@univ-lr.fr.

La Commission préparatoire de l'Institut LUDI se réunira le 17 novembre 2022 pour préparer le travail de la **Commission de la Recherche** qui aura lieu le **21 novembre 2023**.

Pour toutes demandes, les porteurs doivent remplir le gabarit fourni par l'Institut (Dossier_candidatures_colloques_2024_LRUniv).

Pour les manifestations d'une certaine ampleur, il est recommandé de solliciter un financement auprès de la Région pour les manifestations d'une certaine ampleur. Dans ce cas les porteurs sont incités à compléter uniquement le fichier de la Région (Dossier_candidatures_colloques_2024_Région).

La plupart des financeurs demande des frais d'inscription, merci de prendre cela en compte. Une attention particulière sera portée à l'ouverture au public

Le bénéficiaire de l'ACI s'engage à :

- Communiquer au plus tôt les informations concernant son action : date de manifestation, communication dans les médias, à l'adresse animation-scientifique@univ-lr.fr.
- Afficher le soutien de l'établissement sur les différents supports
- Inviter les financeurs à l'événement

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'Institut LUDI : **Virginia Kolb** (virginia.kolb@univ-lr.fr)

Conseil pour le budget : les subventions de la Région et de la CdA étant révisables, il est conseillé de rester raisonnable dans les budgets annoncés (cofinancements, droits d'inscription...). En effet, si le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel, le montant de l'aide sera proratisé pour tenir compte de cette réduction.



La Région (voir documents joints)

La subvention allouée par la Région tiendra compte du nombre prévisionnel de participants selon le barème suivant :

- * jusqu'à 150 participants : maximum 1500€ (bonus NéoTerra 500€)
- * jusqu'à 250 participants : maximum 3000€ (bonus NéoTerra 1 000€)
- * à partir de 250 participants : maximum 5000€ (bonus NéoTerra 2 000€)
- * au-delà de 500 participants, le colloque pourra bénéficier d'une subvention supérieure à 5000€. Il devra s'agir d'un colloque avec un comité d'organisation international répondant aux priorités politiques régionales notamment en matière de développement économique et environnemental.

! À noter

- Le critère de l'ouverture au monde socio-économique et/ou au grand public est discriminant
- Prise en compte de la contribution du colloque aux ambitions de la feuille de route NéoTerra
- Tableau des actions en faveur d'une organisation éco-socio-responsable de la manifestation
- Évaluation du budget carbone du colloque (non discriminant)



La CdA

La CdA soutient des manifestations qui se tiennent sur le territoire de l'agglomération. La convention (2022-2024) entre l'Agglomération et l'Université s'inscrit dans la démarche LRTZC, retrouvez ci-dessous les différentes thématiques identifiées.

Littoralisation

- Résilience du territoire et gestion intégrée du trait de côte
- Gestion patrimoniale des ouvrages
- Techniques douces de gestion patrimoniale
- Milieux aquatiques et qualité de l'eau

Changement climatique

- Biodiversité : étudier la dynamique des populations de certaines espèces protégées au regard du changement climatique et de l'aménagement du territoire
- Analyse de l'impact environnemental des nouveaux services numériques urbains durables intelligents (La Rochelle Territoire Zéro Carbone)
- Transition énergétique et de résilience écologique

Exploitation des ressources naturelles

- Séquestration carbone

- Santé environnementale : conséquences et impact des niveaux de concentration de pesticides mesurés dans l'air sur la plaine d'Aunis (en lien avec l'apparition de cancers pédiatriques sur 2 communes de l'agglomération) ;
- Programmes d'Actions de Prévention des Inondations : domanialité et transferts (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines GEPU/ Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations GEMAPI/eau potable)
- Traçabilité des micropolluants

Aménagement de l'espace public

- Biologie et végétal : trames vertes (amélioration de la régulation climatique : toitures et murs végétalisés) et trames bleues (connaissance du réseau hydrographique)
- Bâtiment durable
- Stratégies foncières : valorisation du patrimoine des collectivités et alternatives à la cession du foncier
- Transport et mobilité intelligente : vélos électriques, pistes cyclables et transports en commun
- Boucle énergétique : auto production et consommation d'énergie avec un projet d'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments aggro et université
- Caractérisation des matériaux (canalisations, béton) et développement de nouveaux matériaux

Développement économique

- Tourisme durable : impact du tourisme sur le territoire ; mobilité et tourisme ; patrimoine naturel et historique ;

Objectif « zéro artificialisation nette »

- Évolution des filières et des métiers sur le territoire communautaire
- Mouvements démographiques : fort attrait du territoire et accueil des nouvelles populations
- Transition numérique : évaluer les impacts de la crise sur le télétravail, le e-commerce

Politiques et management public

- Démocratie participative : notamment en lien avec le projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone /Projet Alimentation de Territoire
- Gestion des déchets et bilan carbone sur les chantiers (La Rochelle Territoire Zéro Carbone)
- Modélisation sur les flux d'entrées et de sorties de quartiers afin de mieux construire la ville
- Analyse et suivi des politiques publiques menées : outil d'observation pour alimenter la planification, le Programme Local de l'Habitat /PLH
- Intégration de la participation citoyenne dans l'évolution de la stratégie de collecte des déchets & communication
- Analyse sociologique du territoire sur la perception du service proposé de collecte des déchets par la population
- Urbanisme et participation citoyenne



Le CD17

Le dispositif départemental permet de soutenir des manifestations organisées sur le territoire en lien avec les compétences du département.